

La licence "Professorat des écoles" (LPE)

À partir de la rentrée universitaire 2026, les bacheliers pourront suivre la nouvelle **licence professorat des écoles (LPE)**.

Cette formation prépare à l'entrée dans le métier et au **concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE)**, désormais positionné en fin de licence.

Une formation pluridisciplinaire et professionnelle

La LPE est une formation pluridisciplinaire qui permet :

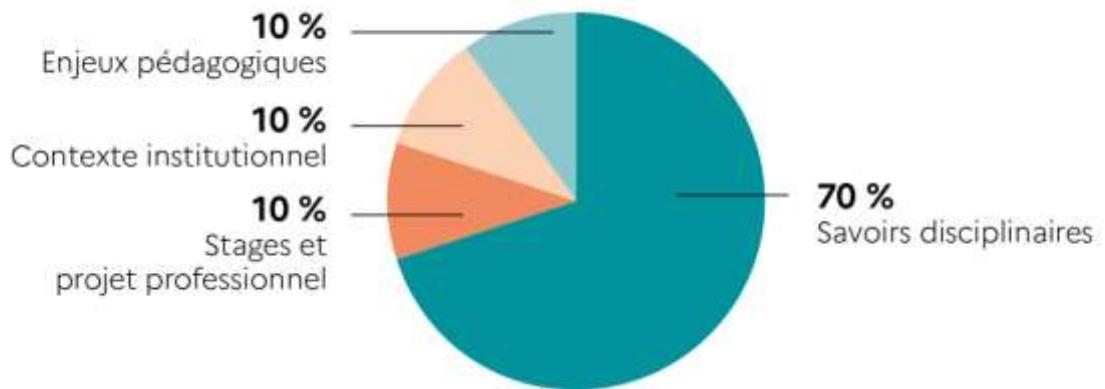
- de consolider les bases en français, mathématiques et dans toutes les matières de l'école primaire (sciences, histoire-géographie, EPS, langues, etc.) ;
- d'acquérir les premières notions de pédagogie adaptées à la maternelle et à l'élémentaire ;
- de comprendre et appliquer les valeurs de la République et le fonctionnement du système éducatif ;
- de découvrir le métier grâce à **10 semaines de stages** minimum en école.

Son objectif est de donner aux futurs enseignants **une préparation complète et progressive au métier de professeur des écoles**.

Organisation de la licence LPE		
Bloc de formation	Objectifs	Crédits ECTS
Bloc 1 - S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	→ Consolider la maîtrise des disciplines enseignées à l'école (français, mathématiques, langage, etc.) → Découvrir les caractéristiques et les priorités de l'enseignement à l'école primaire (acquisition du langage, apprentissage de la lecture, numération, motricité, etc.) + préparation aux épreuves disciplinaires du CRPE	125
Bloc 2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	→ Comprendre le développement de l'enfant, ses façons d'apprendre, les étapes des cycles scolaires, la diversité des élèves, ainsi que les pratiques d'enseignement et d'évaluation	15
Bloc 3 - S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier	→ Présentation des valeurs de la République, du fonctionnement du système éducatif français et ses enjeux actuels, des droits et devoirs du fonctionnaire → Maîtriser les relations avec les partenaires de l'école, notamment avec les familles	15

Organisation de la licence LPE		
Bloc de formation	Objectifs	Crédits ECTS
	+ préparation à la seconde épreuve orale du CRPE	
Bloc 4 - Construire son projet professionnel	→ Familiariser pleinement avec les situations concrètes d'enseignement → 10 semaines de stage en école ou autre structure éducative. Accompagnement pendant ces stades, échanges avec des professionnels, travail en groupe et découverte d'autres métiers de la formation	
Adaptation à chaque territoire		10
TOTAL		180

Sous certaines conditions concernant vos résultats de L1 et de L2, vous pourrez être dispensés des épreuves d'admissibilité écrites et devenir donc automatiquement admissible.



Pour les étudiants inscrits au parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)

Les étudiants entrant en PPPE à la rentrée 2025 effectueront une première année de ce parcours, puis pourront rejoindre la licence LPE en deuxième année (L2) à la rentrée 2026.

Le PPPE disparaîtra progressivement, avec un arrêt des recrutements en première année (L1) à partir de la rentrée 2026.

Les licences disciplinaires

Vous pouvez privilégier certaines licences, selon que vous souhaitez enseigner en école primaire ou dans un collège ou un lycée.

Si vous souhaitez devenir professeur au collège ou au lycée, il est judicieux de choisir une licence en lien avec la discipline que vous souhaitez enseigner ; certaines peuvent proposer un parcours enseignant dans cette discipline ou un parcours préparation aux concours.

Si vous souhaitez devenir professeur des écoles, il est conseillé de suivre la [licence dédiée au professorat des écoles](#), mais vous pouvez également choisir une licence correspondant à l'une des disciplines enseignées à l'école primaire (français et mathématiques, mais aussi sciences, histoire-géographie, langue vivante, EPS, etc.).

Des modules de préparation pendant les licences disciplinaires

Les étudiants en licence disciplinaire qui souhaitent préparer le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) et le concours de l'enseignement du second degré (hors agrégation) en fin de licence pourront suivre **dès la rentrée 2025** des modules de préparation aux concours.

Les séquences de préparation se déclineront en deux temps :

- jusqu'aux écrits (printemps 2026) : préparation, à partir des exemples de sujets élaborés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, aux deux épreuves d'admissibilité écrites (pour le concours pour devenir professeur des écoles, une épreuve "mathématiques, français" et une épreuve "autres domaines d'enseignement") ;
- dès les résultats d'admissibilité : préparation aux épreuves orales d'admission (exposé et entretien)

Le concours et la licence

Si vous êtes lauréat du concours, il est nécessaire de valider sa licence pour en bénéficier. Vous pouvez garder le bénéfice du concours pendant un an si nécessaire.

Si vous validez votre licence et pas le concours, vous pouvez poursuivre en master, ou toute autre formation, et repasser le concours lors d'une prochaine session.

Et après la licence ?

Une fois la licence validée, et si vous êtes lauréat des [concours de professeur des écoles, professeur du second degré ou de conseiller principal d'éducation](#), vous entrez en master Enseignement et éducation (M2E), qui vous prépare en 2 ans et de manière progressive au métier en alternant enseignements universitaires et stages sur le terrain.